

éléments fonder une entreprise qui réussisse. Maintenant, qu'est-ce qui nous empêcherait de faire tout cela? On dit qu'il faut une grande variété de patrons. Nous savons bien que le goût et la richesse ne s'arrêtent jamais dans leurs exigences sous ce rapport, qu'il s'agisse de soieries ou de cotons; mais nous savons aussi que les articles principaux que la masse du peuple emploie ne suivent pas les variations annuelles de la mode. Nous savons que certaines variétés de marchandises nécessaires, comme les toiles à chemises, les indiennes communes et les étoffes durables, sont portées sans grands changements dans les patrons, d'année en année, par les cultivateurs et les classes ouvrières. Ces articles, d'un usage presque général, pourront être fabriqués dans cette manufacture avec les planches ordinaires, qui sont stéréotypées et se vendent à bas prix. L'honorable ministre des Finances a simplement fait mention d'une classe de patrons qui sont passagers. On peut les obtenir des autres fabriques, car il faut se rappeler que les marchés et les saisons s'ouvrent plus tôt aux États-Unis qu'ici, et c'est une bagatelle d'importer de quelque fabrique américaine ou anglaise des rouleaux qui ne servent plus là et peuvent servir ici. C'est là l'exception, et non la règle.

Si les fabriques d'indiennes peuvent réussir au Mexique — il y en a six dans ce pays-là; si elles ont le même succès en Suisse, où la population égale la moitié de la nôtre, ainsi qu'en Suède et en Norvège, pays dont la population est encore moindre que la nôtre, pourquoi ne réussiraient-elles pas au Canada, avec notre esprit d'entreprise et notre savoir-faire, avec une population qui augmente sans cesse, et avec le brillant avenir qui nous sourit?

L'entreprise dont il a été fait mention n'est pas une mince affaire. On estime que sa production égalera le sixième de toute la production actuelle de cotonnades dans le Canada. La filature comptera 60,000 rouets, emploiera de 1,000 à 1,200 ouvriers, et jettera dans le commerce pour au moins \$1,500,000 de marchandises par année, tout en étant susceptible d'augmenter la production si les besoins de la consommation le demandent. Je puis comprendre parfaitement que l'on critique cette entreprise au point de vue du libre-échange, ainsi que la politique de protection en bloc, bien qu'elle ait été sanctionnée deux fois par le peuple et que le gouvernement actuel ait reçu ordre de la faire fonctionner. Je comprends que les honorables députés puissent honnêtement y trouver à redire à leur point de vue; mais au nôtre, à celui de la majorité du peuple, qui a exprimé son opinion dans les deux dernières élections, nous ne saurions rien trouver à critiquer dans la politique que l'honorable ministre des Finances propose, parce qu'elle n'est que le complément de celle qu'il a appliquée depuis son avènement au pouvoir. Je crois que nous ne devons pas être trop timides dans ces matières-là. Je crois qu'étant un grand peuple, qui va toujours se développant, nous ne devons pas nous contenter de suivre les sentiers battus et de travailler sur une petite échelle, mais aspirer à faire mieux et plus, à encourager dans la mesure de nos moyens le genre de fabrication qui comprend quatre procédés, la filature de l'étoffe de coton, le blanchiment, la teinture et l'impression, au lieu de se borner à la simple filature de coton uni.

Je crois que nous devrions essayer vigoureusement de faire chez nous les articles qu'il nous est possible de manufacturer, en nous fiant à la politique à laquelle le pays s'est lié. Je n'ai aucune crainte sur le succès final de l'entreprise. J'ajouterai que les personnes qui y ont investi des capitaux considérables l'ont fait après mûre réflexion. Ce sont des hommes d'affaires et d'expérience, au fait de la fabrication des cotonnades, qui ont réalisé leur fortune par le travail, qui ont étudié la question avec plus de soin que nous ne pouvons lui en consacrer ici, et qui ont tout prévu; ils sont prêts à risquer leurs capitaux dans l'entreprise, et ils disent au gouvernement: "Nous ne vous demandons aucune faveur particulière, nous lancerons volontiers nos capitaux

dans l'entreprise, si vous nous donnez un tarif protecteur de 27½ pour cent, ce qui est moins élevé que le tarif qui protège la fabrication des cotons unis." Cette proposition a été soumise au gouvernement par des hommes qui sont sérieux quand ils s'adressent à lui, et le gouvernement, pour être logique, a dû l'agréer. En face des promesses qu'il a faites au peuple de poursuivre une politique d'encouragement aux nouvelles industries, le gouvernement ne pouvait reculer sans se déjuger, sans admettre que sa politique était illusoire, il n'avait pas d'autre alternative que d'accorder la demande raisonnable de ces capitalistes et de se présenter devant vous avec la proposition qu'il vous soumet.

Un honorable député de l'opposition prétendait l'autre jour que rien ne rendrait la politique nationale plus impopulaire que d'exhiber au peuple nos marchandises canadiennes, sans valeur aucune. Je regrette beaucoup que l'honorable député ne puisse discuter ces questions sans condamner à l'avance les produits de l'industrie et de l'adresse des Canadiens. Si l'on expose toujours la question de cette manière-là, on trompera certainement quelques personnes. Mais l'honorable député, qui est je crois un marchand, devrait honnêtement dire à ses pratiques féminines, quand il leur montre quelque pièce de belle étoffe importée: "Voici un article spécial qui n'est pas fabriqué au Canada, une étoffe bien jolie qui est importée d'un pays étranger, et qui est frappée d'un droit de 27½ pour cent au lieu d'un droit de 20 pour cent. Il est vrai que vous payez un impôt plus élevé, mais vous contribuez à créer une industrie importante dans le pays, et à donner de l'ouvrage à un grand nombre de gens qui sans cela seraient forcés de s'expatrier pour trouver de l'emploi. Plus que cela, l'argent que vous payez au fisc permet au ministre des Finances de dégrever les impôts sur d'autres articles de première nécessité, sur votre thé et sur votre café, et sur d'autres objets aussi indispensables et d'une consommation aussi générale que les indiennes et les calicots."

La bonne dame qui a besoin de cette étoffe, si elle est intelligente et patriote, si elle comprend bien ce qu'elle doit au parti qui lui a donné la franchise électorale, achètera l'article de bon cœur et votera pour la politique nationale.

M. BLAKE: Je vois que l'honorable député juge nécessaire que les droits soient augmentés sur les marchandises teintes aussi bien que sur les étoffes imprimées. L'un des propriétaires de la filature d'Hochelaga m'a dit qu'un droit de 25 pour cent est amplement suffisant.

Sir LEONARD TILLEY: Quand le gouvernement étudiait ce sujet le printemps dernier, ces messieurs eurent une conférence avec nous à propos des cotonnades imprimées et il fut alors entendu que si le gouvernement demandait au parlement d'imposer un droit de 27½ pour cent sur ces cotonnades, un droit semblable serait mis sur les cotonnades teintes; mais comme il ne les couvre pas toutes, ces messieurs n'auront qu'une protection de 20 pour cent sur celles qui sont énumérées dans la liste.

M. PATERSON: Peut-être l'honorable député de Stanstead, qui a des intérêts dans l'entreprise, pourrait-il nous faire entrevoir de quelle manière notre marché suffirait à donner de l'ouvrage à plusieurs filatures comme celle qu'il nous a décrite.

M. COLBY: Je vais donner à l'honorable député tous les renseignements que je possède là-dessus. J'ai entendu un homme bien informé exprimer l'opinion que cette filature, qui sera en opération le 1er de mai prochain, produira environ le quart des tissus dont on aura besoin dans le pays. On a pourvu à un agrandissement considérable de la filature dans la suite.

M. BLAKE: Combien compte-t-on qu'elle produira de verges de tissu?